

## CONSOMMATIONS D'EAU

Chaque abonné est responsable de son compteur : **Pensez à le protéger contre le froid !**

Il est également conseillé de vérifier régulièrement vos consommations pour pallier à d'éventuelles fuites :

- Observer ponctuellement l'index afin de déceler dans les meilleurs délais, un volume de consommation exagéré,



- Vérifier que la chasse d'eau des sanitaires ne fuit pas
- Faire vérifier, (si vous avez un doute) votre chauffe-eau (attention : une très légère perte d'eau est normale car prévue pour corriger les surpressions...)
- Vérifier que votre compteur ne tourne pas lorsqu'aucune prise d'eau n'est effective dans votre habitation

**L'agent technique passera relever les compteurs début décembre, merci de rendre le compteur accessible, et de nous communiquer rapidement la lecture de l'index en cas d'absence.**

**Facturation : des formulaires permettant le prélèvement automatique sont disponibles en mairie.**